



DECISION N°DC2024-18

Réf: SG/LN

OBJET: CONTRAT POUR UNE PROJECTION PUBLIQUE NON COMMERCIALE le 10 AVRIL 2024 [Nomenclature « Actes »: 1.1.2.1 Marchés publics inférieurs à 1 000 000 d'euros HT]

Le Maire de Villemomble,

VU la délibération n°16 du 7 juillet 2022 ayant pour objet la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU le projet de contrat à passer avec Monsieur Xavier UBEIRA, de la société SWANK FILMS DISTRIBUTION France, SARL, situé 3, avenue Stephen Pichon, 75013 PARIS, relatif à la projection du film Le chat Potté 2, Ciné Enfants, qui se tiendra le 10 avril 2024 au théâtre George Brassens à 15h00

DÉCIDE

Article 1er: De signer le contrat passé avec Monsieur Xavier UBEIRA, de la société SWANK FILMS DISTRIBUTION France SARL, situé 3, avenue Stephen Pichon, 75013 PARIS, relatif à la projection du film Le Chat Potté 2 qui se tiendra le 10 avril 2024 au théâtre George Brassens à 15h00 pour un montant de 209,35€ TTC.

Article 2 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les Services Financiers de la Ville,
- Le Service Evénementiel et Culture de la Ville.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 093-219300779-20240202-10906A-CC-1-1 Acte certifié exécutoire Réception par le préfet : 6 février 2024

Fait à Villemomble, le 2 février 2024

Le Maire Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel BLUTEAU